



HERIGE
ENTREPRENEURS D'AVENIR

**BILAN DES EMISSIONS DES GAZ
A EFFET DE SERRE (GES)
PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE**

RESULTAT SUR L'EXERCICE 2018

JUILLET-2019

CONTEXTE DU BEGES REGLEMENTAIRE

Contexte de la quantification des émissions de GES

- Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et à La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LOI n° 2015-992 du 17 août 2015), le Groupe HERIGE doit réaliser un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre sur les activités d'ATLANTEM (menuiserie) et de VM DISTRIBUTION (négoce).
- Le bilan a été réalisé sur l'exercice 2018.
- Ce travail d'inventaire a été réalisé selon le Guide méthodologique du ministère du Développement durable. L'approche de consolidation choisie sur le périmètre réglementaire est l'approche Contrôle détenu.
- Ce support présente les résultats obtenus et les axes de réflexion visant la diminution des émissions.

SYNTHESE DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

1) Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 4 ans. Le bilan doit être établi avant le 31 décembre 2019 et transmis par voie électronique au préfet de la région où la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire Français.

2) Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine.

3) Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables.

4) Le bilan utilise les facteurs d'émissions de la Base Carbone, ou d'autres facteurs d'émissions plus précis et documentés, dans le respect du secret commercial.

5) Le bilan et ses mises à jour sont rendus publiques et mis à disposition.

6) Les estimations des réductions d'émissions de GES associées au financement de projet de compensation volontaire ne peuvent pas être déduites du bilan d'émissions de GES.

RESULTATS DU BEGES REGLEMENTAIRE – Exercice 2018

Les émissions sont réparties de la manière suivante en 2018 :

ATLANTEM N° SIREN : 340 137 736

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	913	0	3	0	917	1	36	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	790	0	7	0	798	50	80	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	1 704	0	10	0	1 715	50	87	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	225	0	0	0	225	0	23	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	225	0	0	0	225	0	23	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	412	32	12	0	456	-50	10	0
		Sous total	412	32	12	0	456	-50	10	0

VMD N° SIREN : 337 587 422

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 570	1	11	0	1 582	50	89	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	5 688	2	51	0	5 742	358	573	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	40	40	0	12	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	7 259	3	62	40	7 365	408	580	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	262	0	0	0	262	0	26	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	262	0	0	0	262	0	26	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	1 742	135	90	0	1 967	-408	24	0
		Sous total	1 742	135	90	0	1 967	-408	24	0

RESULTATS DU BEGES REGLEMENTAIRE – Exercice 2018

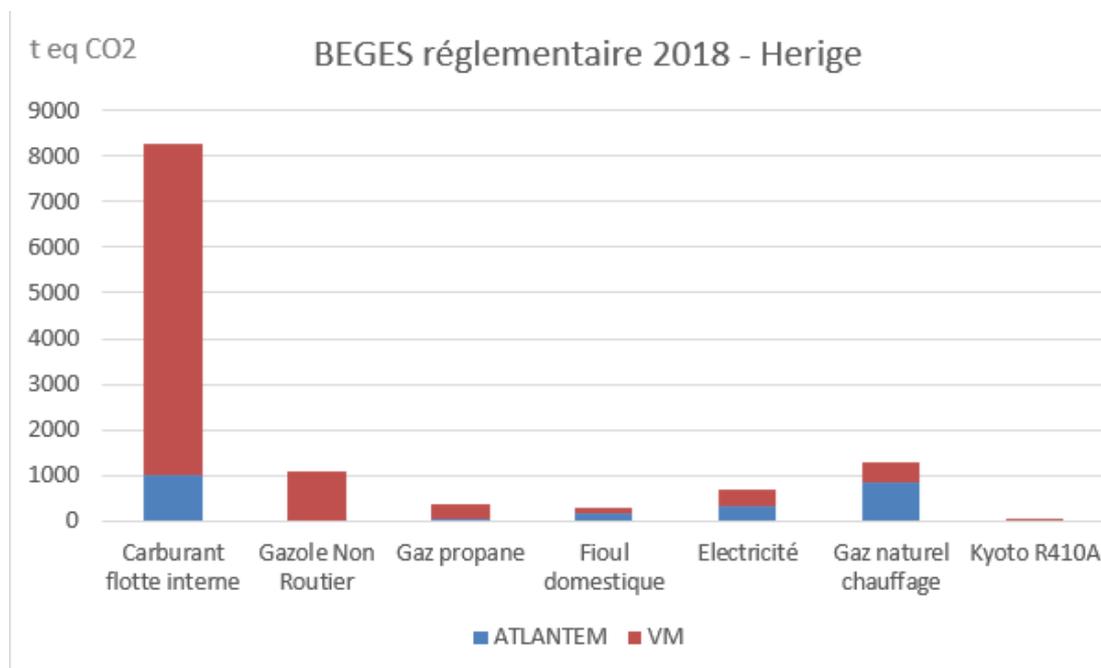
Les résultats de ce bilan font apparaître une large contribution des déplacements sur l'impact carbone global de nos activités.

Afin de réduire l'empreinte carbone des transports et des engins de manutention, un plan de diminution des émissions est engagé sur ces activités :

Formation des chauffeurs à l'écoconduite,

Remplacement progressif du matériel roulant vers du matériel moins émetteur (chariots moins polluants, flotte de véhicules de norme Euro VI ...),

Optimisation des tournées et réduction du nombre de km à vide grâce notamment à des outils de géolocalisation, massification des flux.



Des actions sont menées également pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, Atlantem a renforcé l'isolation d'un de ses sites de production et son nouveau siège devrait obtenir la certification « Passive House ».

COMPARAISON DES EMISSIONS – 2014 / 2018

Emissions en kg eq CO2	2014	2018
	kg eq CO2	kg eq CO2
Atlantem	1 852 219	2 440 950
VMD	6 279 224	9 614 650

- Pour Atlantem, l'évolution des consommations de carburant et d'électricité s'explique par le développement de l'activité. L'entreprise travaille à mieux maîtriser ses impacts sur l'environnement avec notamment la modernisation en cours de ses installations - nouveau siège social à Pontivy à très haut niveau de performance thermique, nouvelle usine de production, l'optimisation de ses flux logistiques, l'évolution de ses produits (nouvelle gamme AM-X) et développement de filières de traitement de ses déchets.
- Pour VMD, l'accroissement d'activité a généré également une augmentation des consommations énergétiques. Afin de contenir celles-ci, la branche optimise ses circuits de livraison avec de nombreux chantiers d'amélioration tels que la réduction des kilomètres parcourus à vide, l'investissement dans une flotte de véhicules moins polluants.